

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Foyer rural à Poncin, après convocation légale du 28 mars 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS

Pouvoirs : Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Alain POIZAT, Eric CASAMASSA pouvoir à Séverine PETIT, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Fabienne CHARMETANT.

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

23 présents dont 22 titulaires et 1 suppléant – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Délibération de principe de lancement d'une délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif pour une partie du territoire de la CCRAPC : Pont d'Ain, Poncin, SIVU Vallée du Veyron, Jujurieux, Neuville-sur-Ain

Vu le rapport de présentation des caractéristiques du service délégué ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

C-2025-006

Considérant les caractéristiques des prestations à assurer présentées dans ce rapport ;
Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 07/03/2025 du Centre de Gestion ;

Monsieur le Président expose :

Le Conseil d'Etat dans un arrêt du 9 juin 2020 (CE, 9 juin 2020, n° 436922) a estimé qu'une personne publique pouvait lancer une procédure d'attribution d'une DSP, même si elle ne disposait pas encore de la compétence nécessaire, dès lors :

- Que la compétence en question fait l'objet d'une procédure d'attribution envers ladite personne publique ;
- Que le contrat public ne sera signé qu'après l'attribution effective de la compétence.

Aussi, dans le contexte particulier de transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026, couplé à la fin de plusieurs contrats de DSP assainissement et au souhait d'autres collectivités de changer de mode de gestion assainissement dès le transfert, la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon souhaite conclure un nouveau contrat de DSP assainissement sur une partie de son territoire. Elle pourra transférer ainsi au délégataire l'exploitation du service et les risques et périls associés, notamment compte-tenu des forts enjeux techniques, réglementaires et énergétiques, difficiles à assumer pleinement en régie à l'échelle de la communauté de communes, d'une taille limitée.

A compter du 1^{er} Mars 2026, le SIVU sera dissous, et une DSP assainissement regroupera les communes de Poncin, Pont d'Ain et intégrera les communes de Jujurieux et Neuville sur Ain. La collectivité a fait appel à l'agence d'ingénierie de l'Ain pour l'aider au montage des DSP.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le principe de lancer une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif pour une partie du territoire de la CCRAPC : Pont d'Ain, Poncin, SIVU Vallée du Veyron, Jujurieux, Neuville-sur-Ain,

APPROUVE les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation,

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de passation du contrat de délégation de service public,

CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2025-007

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Foyer rural à Poncin, après convocation légale du 28 mars 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS

Pouvoirs : Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Alain POIZAT, Eric CASAMASSA pouvoir à Séverine PETIT, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Fabienne CHARMETANT

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

23 présents dont 22 titulaires et 1 suppléant – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Désignation d'un nouveau représentant de la CCRAPC au sein du syndicat mixte BUCOPA à la suite d'une démission

Vu l'article L-5711-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts des syndicats pour lesquels il convient de désigner les représentants de la communauté de communes,

Vu la délibération du 23 juillet 2020 désignant Monsieur Jean-Michel GIROUX délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon au Syndicat Mixte Bugéy Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA),

Considérant la démission de Monsieur Jean-Michel GIROUX depuis le 26 janvier 2025,

C-2025-007

Il convient de réélire un nouveau membre afin de remplir l'obligation de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants pour représenter la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon au sein du Syndicat.

Monsieur Jean-Noël POUPLIER présente sa candidature en tant que membre titulaire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Noël POUPLIER pour représenter la communauté de communes au syndicat mixte Bugéy Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA) en tant que membre titulaire.

Ainsi la nouvelle composition des représentants de ce syndicat est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Michel BELLANGEON	Pierre BELY
Eric CASAMASSA	Jöelle MARION
Jacqueline PIPERINI	Philippe MARVIE
Anne BOLLACHE	Nathalie CURTINE
Frédérique MOLLIE	Emerick BILLON
Alexis BALIVET	Antoine BAUTAIN
Myriam FANGET	Thierry DUPUIS
Jean-Noël POUPLIER	Christophe FOURNIER
Eloi PONS	Vincent BOURDEAUDUCQ
Eric TEYSSIER	Bérénice MACRI-FALCONNET
Béatrice DE VECCHI	Cyrille DUMOULIN
Christian BATAILLY	Jacques AUNIER
Jean-Michel BOULME	Marie-Thérèse PROYART
Dominique GABASIO	Jean-Claude DURUAL

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2025-008



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Foyer rural à Poncin, après convocation légale du 28 mars 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS

Pouvoirs : Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Alain POIZAT, Eric CASAMASSA pouvoir à Séverine PETIT, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Fabienne CHARMETANT

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

23 présents dont 22 titulaires et 1 suppléant – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Élection du président de séance pour le vote du compte financier unique 2024 du budget principal et des budgets annexes

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 001-200029999-20250403-C_2025_008-DE

C-2025-008

En vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT, il est rappelé que le Président ne peut prendre part au vote du compte financier unique du budget principal et des budgets annexes et qu'il convient donc d'élire à cet égard un président de séance.

Le Président Thierry DUPUIS pourra assister aux discussions mais devra se retirer au moment du vote.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Madame Béatrice DE VECCHI Présidente de séance pour le compte financier unique 2024 du budget principal et des budgets annexes.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2025-013

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Foyer rural à Poncin, après convocation légale du 28 mars 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS

Pouvoir(s): Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Alain POIZAT, Eric CASAMASSA pouvoir à Séverine PETIT, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Fabienne CHARMETANT.

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

23 présents dont 22 titulaires et 1 suppléant – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet: Budget Principal - Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025

C-2025-013

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats d'exercice comme suit :

- 399 483.78 euros en recettes au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),
- 0.00 euros en recette au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés – section d'investissement)
- 1 892 060.31 euros en recettes au compte 002 (solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté).

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2025-020

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cordon étant assemblé en session ordinaire en Foyer rural à Poncin, après convocation légale du 28 mars 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS

Pouvoirs : Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Alain POIZAT, Eric CASAMASSA pouvoir à Séverine PETIT, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Fabienne CHARMETANT

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

23 présents dont 22 titulaires et 1 suppléant – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Fongibilité des crédits M57 pour l'année 2025 pour le budget principal et le budget annexe ZA Jujurieux

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et du ministre de l'Action et des Comptes Publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

C-2025-020

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération du 21 septembre 2023 le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes (hors budget annexe en M4) ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance » ;

Il est proposé de délibérer afin d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections sur les budgets suivants :

- Budget principal – 39000
- Budget ZA Jujurieux - 39005

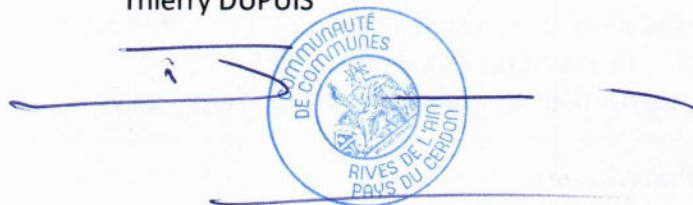
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, pour le budget principal (39000) et le budget ZA Jujurieux (39005),

DONNE, à l'unanimité, tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président
Thierry DUPUIS





EPCI :

140 RIVES DE L'AIN-PAYS DU CERDON

N° 1259 EPCI (1)

DEPARTEMENT :

01

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC :

SGC DE MONTLUEL

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	19 406 154	1,50		19 905 000	298 575	1,50	298 575
Taxe foncière non bâtie additionnelle	369 176	2,08		374 800	7 796	2,08	7 796
Taxe d'habitation additionnelle	2 506 895	6,72		2 319 000	155 837	6,72	155 837
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	6 453 602	23,14		6 704 000	1 551 306	23,14	1 551 306
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					462 208		
Total de la fiscalité additionnelle					1 551 306		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>					Total	2 013 514

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

☐

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 025 377	136 391	139 263	12 942	513 907	0	- 446 208	2 381 672

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
2 013 514		2 381 672		4 395 186

A BOURG-EN-BRESSE

Le 20 MARS 2025

VINCENT BONARDI

A BOURG-EN-BRESSE

Le 07/04/2025

Pour la Direction des Finances publiques,
Pour le Groupement,
Pour la Préfecture,

A BOURG-EN-BRESSE

Le 07/04/2025

Pour la Direction des Finances publiques,
Pour le Groupement,
Pour la Préfecture,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 001-200029999-20250403-C_2025_021-DE

Berger
Levrault

Publié le
ID : 001-200029999-20250403-C 2025 021-DE



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Foyer rural à Poncin, après convocation légale du 28 mars 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS

Pouvoirs : Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Alain POIZAT, Eric CASAMASSA pouvoir à Séverine PETIT, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Fabienne CHARMETANT

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

23 présents dont 22 titulaires et 1 suppléant – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Budget principal - Fixation du taux de la TEOM 2025

C-2025-022

Vu les articles 1609 quater et 1636 B sexies III du Code Général des Impôts ;

Les deux zones du territoire qui disposent du même service depuis 2023 ont été fusionnées en 2024.

Cette année une augmentation du taux de TEOM est proposée en raison de la hausse du coût du marché de collecte et traitement des OM (+30% sur le nouveau marché à compter de juillet 2025).

Au vu de l'augmentation du coût du service, il est proposé de fixer pour 2025 le taux de TEOM suivant :

- Zone unique : 15.00%

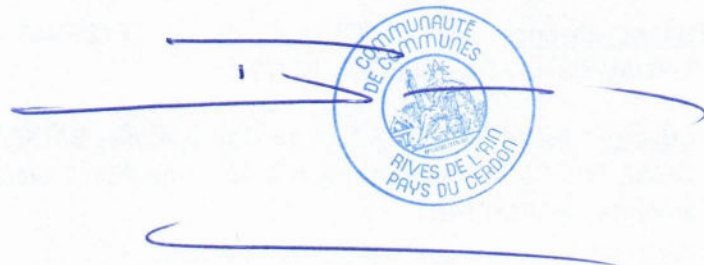
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer pour 2025 le taux de TEOM suivant :

- Zone unique : 15.00%

Le Président
Thierry DUPUIS



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 140 RIVES DE L'AIN-PAYS DU CORDON

Bases exonérées sur délibération : 557 888

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 17 056 160

Bases prévisionnelles d'imposition : 17 547 165

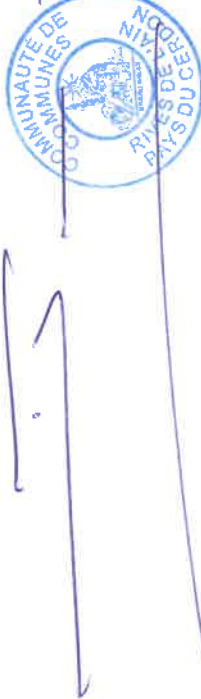
I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	17 547 165	15,00	2 632 076

A BOURG-EN-BRESSE, le 20 mars 2025A A Dijon, le 07/04/2025.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,Le Préfet,Le Président,

VINCENT BONARDIT. DUPUIS.



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 140 RIVES DE L'AIN-PAYS DU CERDON 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	056 BOYEUX ST JEROME	P	290 825
	068 CERDON	P	740 716
	077 CHALLES-LA-MONTAGNE	P	200 153
	199 JUJURIEUX	P	2 583 801
	200 LABALME	P	153 470
	242 MERIGNAT	P	126 975
	273 NEUVILLE SUR AIN	P	2 310 455
	303 PONCIN	P	2 314 901
	304 PONT D'AIN	P	3 914 548
	314 PRIAY	P	1 778 873
	331 SAINT ALBAN	P	153 621
	363 ST JEAN LE VIEUX	P	2 058 339
	404 SERRIERES SUR AIN	P	225 172
	430 VARMBON	P	695 316

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 001-200029999-20250403-C_2025_023-DE



C-2025-023

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Foyer rural à Poncin, après convocation légale du 28 mars 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS

Pouvoirs : Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Alain POIZAT, Eric CASAMASSA pouvoir à Séverine PETIT, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Fabienne CHARMETANT

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

23 présents dont 22 titulaires et 1 suppléant – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Fixation du produit GEMAPI 2025

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts ;

Vu la délibération n°2018_069 du 6 septembre 2018 par laquelle a été instaurée la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;

La taxe GEMAPI a été instituée pour financer les dépenses relevant de la compétence GEMAPI déléguée au SR3A.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

Bersier
Levraut

ID : 001-200029999-20250403-C_2025_023-DE

C-2025-023

Considérant que 90% des activités du syndicat relèvent stricto sensu de la compétence GEMAPI, et que la contribution au SR3A s'élève pour 2025 à 129 063€,
La somme appelée au niveau de la taxe GEMAPI pour la CCRAPC s'élève à 116 157€ (90% de la contribution) soit environ 7.43€ par habitant DGF (population 2024 : 15 644).

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'arrêter le produit de la taxe 2025 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 116 157€,

CHARGE, à l'unanimité, le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2025-024

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Foyer rural à Poncin, après convocation légale du 28 mars 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS

Pouvoirs : Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Alain POIZAT, Eric CASAMASSA pouvoir à Séverine PETIT, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Fabienne CHARMETANT

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

23 présents dont 22 titulaires et 1 suppléant – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Attribution de subventions 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 001-200029999-20250403-C_2025_024-DE

C-2025-024

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes dont les crédits ont été prévus au budget 2025.

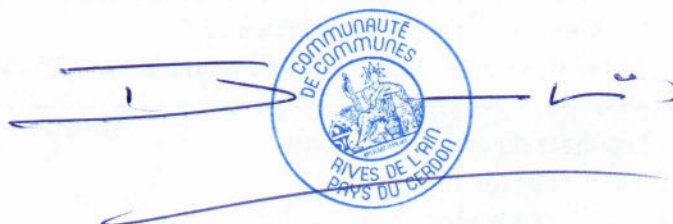
ORGANISME	ANNEE 2025
USEP	2 500,00
UNSS	-
FSE Collège Pont d'Ain	2 500,00
FSE Collège Poncin	2 500,00
Ecole Musique Les 3 rivières	10 000,00
ADIL	1 500,00
GDS Lutte Frelon Asiatique	5 768,00
Lancement Abattoir Petits Ruminants	5 000,00
De Ferme en Ferme / AFOG01	-
GIP	265 774,00
Le Cocon	100 000,00
Saint Jean Evènements	-
Proposition BP	395 542,00

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions ci-dessus pour 2025.

Le Président,
Thierry Dupuis



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Foyer rural à Poncin, après convocation légale du 28 mars 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS

Pouvoirs : Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Alain POIZAT, Eric CASAMASSA pouvoir à Séverine PETIT, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Fabienne CHARMETANT

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

23 présents dont 22 titulaires et 1 suppléant – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Fonds de concours voirie 2023

Dans le cadre des mécanismes de solidarité adoptés par délibération n°2016_097 du 21 décembre 2016, les communes versent des fonds de concours à la communauté de communes dans le cadre des travaux de voirie réalisés sur leur sol à hauteur de 10% du montant des travaux avec une dépense « plancher » de 10K€HT en dessous duquel les communes ne versent pas de fonds de concours.

C-2025-027

Il a été décidé à compter de 2024, de réclamer l'année N les fonds de concours liés aux travaux N-2 ceci afin de permettre de dégager le coût complet des travaux (délai de réception 1 an avant facturation du solde de l'AMO, délai d'application des révisions de prix, etc.).

Le montant des fonds de concours relatifs aux travaux de voirie 2023 sont les suivants :

ETAT DEFINITIF FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2023						
Communes	N° BdC	Signé le	BdC	Total HT	MO (4,85%)	Fds de Concours
PATA	2023-21 2023-28	24/04/23 12/04/24	149 760,00	121 815,30	0,00	0,00
Boyeux St Jérôme_Hameau de Poncieux - Rte	2023-26	24-avr.	50 082,50	62 126,19	3 013,12	6 513,93
Cerdon_Rue de Marcheroux (Cuivrerie)	2023-16	24-avr.	56 069,00	44 030,40	2 135,47	4 616,59
Challes la Montagne_Hameau de Cizod - Rte c	2023-18	24-avr.	58 599,50	68 244,93	3 309,88	7 155,48
Jujurieux_Route de Chaux	2023-04	24-avr.	14 695,00	16 814,84	815,52	1 763,04
Labalme_Chemin de Tranche-Cou	2023-01	24-avr.	23 626,00	28 057,25	1 360,78	2 941,80
Mérignat				0,00	0,00	0,00
Neuville sur Ain				0,00	0,00	0,00
Poncin_Chemin de Champagne	2023-11	24-avr.	8 499,60	9 373,20	454,60	0,00
Poncin				0,00	0,00	0,00
Pont d'Ain_Rue du Mont Rochon	2023-07	24-avr.	26 383,80	30 937,98	1 500,49	3 243,85
Priay				0,00	0,00	0,00
Saint Alban				0,00	0,00	0,00
St Jean le Vieux_Chemin de la Passe - Secteur	2023-22	18-sept.	60 228,50	72 551,83	3 518,76	7 607,06
Serrière-sur-Ain_Hameau de Merpuis - Rue G	2023-24	24-avr.	22 077,00	25 798,23	1 251,21	2 704,94
Serrière-sur-Ain_Hameau de Sonthonnax - Ru	2023-27	17-janv.	42 421,50	52 064,87	2 525,15	5 459,00
Varambon_Rue centrale	2023-25	24-avr.	18 651,50	21 333,02	1 034,65	2 236,77
TOTAUX			531 093,90	553 148,04	20 919,64	44 242,46

Les communes concernées devront délibérer à leur tour pour approuver le versement et signer la convention correspondante.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
VALIDE, à l'unanimité, le montant des fonds de concours sollicités auprès des communes pour les montants indiqués ci-dessus.

Le Président
Thierry DUPUIS






C-2025-028



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Foyer rural à Poncin, après convocation légale du 28 mars 2025, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Jean-Michel BOULME, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Frédéric DUMOLARD, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Eloi PONS

Pouvoirs : Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Christian BATAILLY pouvoir à Alain POIZAT, Eric CASAMASSA pouvoir à Séverine PETIT, Claudine CHAUDET-PHILIBERT pouvoir à Fabienne CHARMETANT

Secrétaire de séance : Dominique BOUCHON

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

23 présents dont 22 titulaires et 1 suppléant – 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : AC 2025 Correction des montants à la suite d'une erreur de formule de calcul

Le Président, rappelle que le montant des AC 2025 a été approuvé par délibération n°C-2025-002 du 30 janvier 2025, il s'avère qu'une erreur a été commise dans la copie des formules de calcul, la cotisation GDS n'a donc pas été imputée sur le montant de toutes les AC.

La formule de calcul reste inchangée, seuls les totaux sont à recalculer.

C-2025-028

Pour rappel, le montant de l'AC annuelle est déterminé de la façon suivante :

**AC N-1 (hors récup coûts) + Différence FPIC N-2 FPIC N-1 – Montant travaux ACI N-1 –
 Cotisation GDS N-1**

Selon ces modalités, les montants seront les suivants pour 2025 :

Communes	AC 2024	Différence FPIC 2023-2024	ACI récup coûts 2024	Cotis. GDS 2024	AC 2025
Boyeux St Jérôme	625	- 711		270	- 356
Cerdon	16 305	- 1 214		270	14 821
Challes la Montagne	1 071	- 497	400	270	- 96
Jujurieux	136 798	- 3 694	2 600	270	130 234
Labalme sur Cerdon	3 433	- 492		270	2 671
Mérignat	- 342	- 432	1 400	270	- 2 444
Neuville sur Ain	213 986	- 3 099		270	210 617
Poncin	371 850	- 3 670	2 900	270	365 010
Pont d'Ain	413 748	- 9 658		270	403 820
Priay	101 709	- 2 809		270	98 630
Saint Alban	17 079	- 477	3 500	270	12 832
Serrières sur Ain	24 356	- 513	5 300	270	18 273
St Jean le Vieux	205 453	- 3 317		270	201 866
Varambon	30 023	- 1 126		270	28 627
Total général	1 536 094	- 31 709	16 100	3 780	1 484 505

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter les nouveaux montants d'attribution de compensation ci-dessus pour 2025,

SOLLICITE l'accord de chaque conseil municipal pour son propre nouveau montant d'attribution de compensation.

Le Président
 Thierry DUPUIS

